

# HISTOIRE

DES

## TRAITÉS DE PAIX,

Et autres

## NEGOTIATIONS

Du dix-septième Siècle,

*DEPUIS LA PAIX DE VERVINS,*

Jusqu'à la Paix de NIMEGUE :

*Où l'on donne l'origine des prétentions anciennes & modernes de toutes les Puissances de l'EUROPE, & une Analyse exacte de leurs Negotiations, tant publiques que particulières.*

Ouvrage nécessaire aux Ministres publics & autres Negociateurs, & qui peut servir d'Introduction au CORPS DIPLOMATIQUE ou RECUEIL DE TRAITÉS DE PAIX, &c.

**TOME PREMIER.**



*A Amsterdam.* Chez **J. F. BERNARD.**  
*A la Haye.* Chez les Freres **VAILLANT ET PREVOST.**

M. DCCXXV.

1725



sous prétexte qu'il ne donnoit point de de signes d'un véritable repentir, aucun de ces Princes ne prit les armes en sa faveur: si bien que l'Union Protestante, ayant été rompue, les Espagnols achevèrent de s'emparer du bas Palatinat, & le Duc de Bavière du haut & enfin l'Empereur ôta à Frédéric la Dignité Electorale & la transféra au Duc de Baviere.

II. TRAITÉ

D'AVIGNON,

*Entre les Rois de France, d'Angleterre, & de Danemarck, les Venitiens, le Duc de Savoye, les Provinces Unies, les Princes Protestans d'Allemagne & Betlen Gabor.*

Plusieurs Auteurs Italiens & Espagnols prétendent qu'au mois d'Octobre 1623. des Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck, de la République de Venise, des Provinces Unies, de plusieurs Princes Protestans d'Allemagne, & de Betlen Gabor Prince de Transylvanie, se rendirent à Avignon en habits de marchands, afin de n'être pas reconnus, & qu'ils y conclurent une ligue contre l'Empereur & contre le Roi d'Espagne pour la liberté de l'Italie, & la restitution du Palatinat & de la Valteline. Comme je réserve pour le quatrième livre tous les traitez où les Rois de France ont eü part, je parlerai plus amplement de celui-ci, & je rapporterai les raisons qui me font croire qu'il n'a jamais existé, & que le bruit qui en a couru, n'a été fondé que sur ce qu'en 1622. le Roi Louis XIII. les Vénitiens & le Duc de Savoye, projectterent à Avignon une ligue pour le recouvrement de la Valteline, qu'ils conclurent l'année suivante à Paris: néanmoins comme plusieurs Auteurs soutiennent la verité de ce traité que les François ont toujours désavoué, je ne laisse pas d'en faire mention & de marquer que, suivant ces Auteurs, le Roi d'Angleterre s'étoit particulièrement chargé par ce traité d'envoyer des troupes dans les Pais-Bas au secours des Hollandois, & une Flotte sur les côtes d'Espagne, & que le Roi de Danemarck & les Princes Protestans d'Allemagne devoient porter la guerre dans l'Empire pour le recouvrement du Palatinat.

III. TRAITÉ

DE PARIS,

*Entre les Rois de France, d'Angleterre, de Danemarck & de Suède, la République de Venise, les Provinces-Unies, & le Duc de Savoye.*

Pour la même fin.

Ce Traité a aussi été passé, suivant plusieurs Auteurs, à Paris le 8. Aout 1624. dans le même tems que l'on y concluoit le mariage de Charles 2. lors

L'Empereur Ferdinand étoit alors au plus haut point de gloire & de puissance auquel les Empereurs de la Maison d'Autriche fussent montez depuis Charles-Quint; ayant dépouillé l'Electeur Palatin de ses Etats & de sa dignité, contraint Betlen Gabor & le Roi de Danemarck à faire la paix avec lui aux conditions qu'il lui avoit plu leur imposer; vaincu tous les Princes de l'Empire qui s'étoient opposés à ses volontez; & rempli toute l'Allemagne de ses armées & de ses garnisons: ainsi étant extrêmement offensé du procédé du Roi qui avoit disposé des fiefs Impériaux sans le consulter ni même stipuler qu'on lui demanderoit son agrément; voulant d'ailleurs être obéi aussi souverainement en Italie qu'en Allemagne, il résolut d'y envoyer une puissante armée, & cependant il fit entrer dans le païs des Grisons, le Comte de Merode qui se saisit de leurs passages, & fit arrêter le S<sup>r</sup>. de S<sup>r</sup>. Mefimin Ambassadeur de France près de ces Peuples.

Le Roi voulant détourner l'orage qui étoit prêt de fondre sur l'Italie, envoya le S<sup>r</sup>. de Sabran à Vienne pour donner avis à l'Empereur de ce qui s'étoit passé à Suze, lui demander l'investiture des Duchez de Mantoue & de Montferrat pour le Duc de Mantoue, que ses troupes sortissent des passages des Grisons, & qu'on lui fit justice de l'injure faite à son Ambassadeur: l'Empereur promit bien à cet égard qu'on le mettroit en liberté, & qu'on lui rendroit ses papiers; mais du reste il se tint ferme à vouloir être seul Juge des contestations mues pour les fiefs Impériaux, & à ne point donner l'investiture au Duc qu'il n'eût obéi & ne se fût humilié.

Ainsi les troupes Impériales étant entrées en Italie sous le Comte de Collalto assiégèrent la Ville de Mantoue que les Venitiens s'offorcèrent de secourir, mais en vain; une partie de leurs troupes ayant été défaite & ensuite toute leur armée ayant été maltraitée dans sa retraite par les Impériaux qui occupèrent même quelques petites places dans le territoire de la République, & qui après prirent & saccagèrent la Ville de Mantoue.

D'autre part les Espagnols & le Duc de Savoye ne voulant point s'en tenir au Traité de Suse, les François furent obligez de venir une seconde fois en Italie sous le Cardinal de Richelieu, qui après avoir pris Pignerol laissa l'armée sous la conduite des Maréchaux de la Force & de Schomberg, lesquels après s'être emparez de presque toute la Savoye, se mettoient en devoir de secourir Casal assiégé par les Espagnols commandez par le Marquis Spinola & soutenus par l'armée Impériale qui les avoit joints après la prise de Mantoue; lorsque le Sr. Jules Mazarin auquel le Pape Urbain VIII. avoit commis le soin de travailler pour ajuster les parties, les fit d'abord convenir de plusieurs petites trêves, enfin d'une trêve générale de quarante jours à laquelle les Généraux François consentirent à cause du mauvais état où étoient, leurs troupes: en second lieu parce qu'ils doutoient de pouvoir être assez tôt au secours de Casal; & surtout parce que le Sr. Mazarin leur faisoit espérer que le nouveau Duc de Savoye Charles Amédée se rangeroit du parti de la France, si les Espagnols ne consentoient aux conditions de la paix qu'elle avoit proposée.

Par ce Traité qui fut signé au camp de Rivalta le 4. Septembre 1630. par les quatre Maréchaux de France, de Montmorenci, de la Force, de Schomberg & d'Effiat, on convint que pour faciliter la conclusion de la paix il y auroit trêve jusqu'au 15. Octobre prochain entre l'armée Impériale, celles des deux Couronnes & celle du Duc de Savoye. Qu'on ne commettrait aucunes hostilités de part ni d'autre: Que le Marquis Spinola laisseroit tous les travaux qu'il avoit faits devant Casal en l'état auquel ils étoient alors: Que le Sr. de Thoiras Gouverneur de Casal ne pourroit faire non plus de nouvelles fortifications à la Citadelle: Que jusqu'au 15. Octobre le Château & la Ville de Casal seroient mis entre les mains du Marquis Spinola par M. le Duc du Maine ou autre qui y commande: Que ce Marquis fourniroit, en payant, les vivres nécessaires pour la subsistance de la garnison de la Citadelle: Que si la paix n'étoit faite dans le 15. Octobre l'armée Françoisé pourroit entre-